



# RONQUEROLLES

## Le COMITE DES FETES organise sa 41<sup>ème</sup> BROCANTE DIMANCHE 4 juin 2023

Amoureux d'objets anciens, brocanteur professionnel ou particulier, venez « chiner » et passer une agréable journée dans un village du Parc Naturel du Vexin situé en bordure de forêt dans un cadre verdoyant. Le Comité des Fêtes vous y attend à l'occasion de sa 41<sup>ème</sup> brocante. La brocante se situe route de Renouval sur un espace plat et qui permet davantage le regroupement des stands.

Renseignements par mail : [mairie.ronquerolles95@wanadoo.fr](mailto:mairie.ronquerolles95@wanadoo.fr)  
Ou sur le Site web : [ronquerolles95.fr](http://ronquerolles95.fr)

### DECLARATION

Je soussigné(e).....né(e)le.....à.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....Tél.....

Email.....@..... Titulaire de la pièce d'identité N°.....

Délivré le : ..... par : .....

Demande l'autorisation d'exposer à la Foire à la Brocante du 4 juin 2023 à Ronquerolles -95- et déclare sur l'honneur que cette vente est occasionnelle et ne pas procéder à des opérations d'achat et de revente considérées comme commerciales en application des articles 1<sup>er</sup> et 612 du Code du Commerce. De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du commerce) – de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 Code Pénal)

**Vente d'animaux interdite.**

### LISTE DES OBJETS A VENDRE (à remplir obligatoirement)

.....  
.....  
.....  
.....

Fait à.....le.....

Signature suivie de la mention « Lu et approuvé »

### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION DES FOIRES A LA BROCANTE

*Nous vous rappelons que les exposants doivent se conformer aux règles d'usage dans leur profession, respecter la législation ainsi que la réglementation du commerce, des prix et des services fiscaux. Tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par la loi. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de non-respect de la réglementation. Nous attirons votre attention sur le fait que le qualificatif « particulier » s'applique uniquement au vendeur occasionnel toléré à titre exceptionnel sur les marchés de brocante et muni, à cet effet, d'une autorisation individuelle non renouvelable.*

Longueur du stand sans véhicule : (AVEC MINIMUM 4M) ..... m x 2 €50 le M = ..... €- réglé par chèque   
réglé en espèces

**METRAGE TOTAL**

Longueur du stand avec véhicule (nbre limité): (AVEC MINIMUM 4M) ... m x 6 € le M = ..... €- réglé par chèque   
réglé en espèces

**METRAGE TOTAL**

**aucun remboursement de place ne sera fait en cas d'annulation**

Etes-vous :  PARTICULIER  PROFESSIONNEL N° IMMATRICULATION VEHICULE .....

- Particulier joindre photocopie pièce d'identité recto-verso
- Professionnel joindre photocopie carte professionnelle ou extrait Kbis

Bulletin à retourner avant le 31 mai 2023 : Mairie - Comité des Fêtes - 76 Grande Rue - 95340 RONQUEROLLES

**NB : Votre réservation ne sera prise en compte qu'à réception de ce bulletin, accompagné IMPERATIVEMENT des pièces justificatives d'une enveloppe timbrée et d'un chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC**

**TARIFS** : « SANS VEHICULE » 2€50 le mètre linéaire (AVEC MINIMUM 4M)  
« AVEC VEHICULE » 6€ le mètre linéaire (AVEC MINIMUM 4M)  
« STAND DE RESTAURATION » 150€ LE METRE LINEAIRE AVEC UN MINIMUM DE 4M

- **INSCRIPTION A PARTIR DU LUNDI 10 MAI 2023 PAR COURRIER**
- **PERMANENCES POUR INSCRIPTIONS EN MAIRIE (voir verso)**

Les emplacements seront attribués au fur et à mesure des inscriptions. Ne tardez pas à nous envoyer votre bulletin d'inscription ! (L'autorisation délivrée par la Mairie avec votre numéro d'emplacement vous sera envoyée dès réception de votre courrier)

**REGLEMENT : Chaque exposant s'engage à respecter les règles suivantes, à savoir :**

- être muni de votre autorisation de vente indiquant votre numéro d'emplacement
- arriver entre 5 h 30 et 8 h,
- décharger son véhicule rapidement et le garer sur le parking prévu en respectant le sens.
- occuper exclusivement l'emplacement réservé,
- laisser les organisateurs réaffecter les emplacements inoccupés après 8 h 30,
- aucun départ avant 17 h sauf accord des organisateurs,
- ne pas exposer d'objets ou exercer une activité non compatible avec la manifestation sans accord préalable des organisateurs,
- respecter l'environnement de la commune.
- **IL EST INTERDIT DE FAIRE UN BARBECUE SUR L'EMPLACEMENT**

**Sur place buvette/restauration**

- ✓ **Sanitaires**
- ✓ **Parking exposants et Parking visiteurs**

**LIEU DE LA BROCANTE**  
**ROUTE DE RENOUAL**

